

Prêt d'ordinateur portable

Charte d'engagement

NOM :

Prénom :

N° étudiant :

Ci-après désigné « l'emprunteur »

1. Préambule

Le Pôle Documentation de l'Université de Bourgogne Europe (UBE) propose un prêt d'ordinateurs portables. C'est un service gratuit destiné aux usagers des bibliothèques de l'Université de Bourgogne Europe (UBE) inscrits pour l'année en cours et à jour de leurs prêts. Ce service de prêt d'ordinateurs est localisé au guichet unique de la Bibliothèque Universitaire Le Cortex.

2. Durée du prêt

Les ordinateurs sont prêtés pour une durée de 14 jours maximum. Ils doivent impérativement être empruntés et rendus au guichet unique de la bibliothèque Le Cortex, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h45, et le samedi de 9h à 11h45. Attention, aucun prêt ou retour ne sera consenti dans une autre bibliothèque de l'université ou en dehors des plages horaires mentionnées.

3. Modalités du prêt

Les ordinateurs portables ne peuvent pas faire l'objet d'une réservation.

L'emprunt est consigné sur le compte lecteur de l'emprunteur.

L'emprunteur signe la charte d'engagement après avoir pris connaissance des règles qui s'appliquent à ce service. Le prêt engage la seule responsabilité de l'emprunteur jusqu'à l'enregistrement du retour de l'ordinateur. Il fera l'objet de sanctions (suspensions de prêt et/ou exclusion du service de prêt de portable) si l'appareil est rendu en retard, et devra en assurer le remboursement en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Si au moment du prêt, l'emprunteur constate une anomalie sur l'ordinateur, il doit la signaler immédiatement au guichet du Cortex.

4. Pièces à fournir

Pour bénéficier de ce service, l'emprunteur doit fournir :

- La présente charte d'engagement signée
- Une pièce d'identité
- Sa carte d'étudiant ou de lecteur

5. Mat  riel pr  t   et conditions d'utilisation

Le P  le Documentation met    disposition de l'emprunteur un ordinateur portable de marque DELL 5520 ou HP EliteBook 655 accompagn   d'un chargeur, d'une souris et d'une housse de transport.

Offre logicielle propos  e sur cet ordinateur :

- Syst  me d'exploitation : Windows 11
- Suite Microsoft office et open office (bureautique)
- VLC (lecteur m  dia)
- Gimp (  diteur d'image)
- Firefox et Chromium (navigateur)
- Spyder_64bit_full
- Anaconda Python 3
- MiKTeX
- Texmaker
- RStudio (2024.12.1-4)

L'emprunteur s'engage    ne pas modifier la configuration mat  rielle et logicielle de l'ordinateur. Le mode administrateur ne lui est pas attribu   et il doit contacter la BU Le Cortex (bulc.contact@ube.fr) en cas de demande d'installation de logiciel compl  mentaire. Le service de la biblioth  que se r  serve le droit de donner suite ou non    ces demandes.

Le mat  riel est pr  t   pour un usage personnel d'enseignement et de recherche, l'emprunteur s'engage    ne pas pr  ter ou louer le mat  riel    une tierce personne.

L'emprunteur s'engage    respecter, outre la pr  sente charte d'engagement, la Charte informatique et la Politique de S  curit   des Syst  mes d'Information de l'Universit   de Bourgogne Europe (UBE), ainsi que le r  glement des biblioth  ques de l'Universit   de Bourgogne Europe (UBE) (voir la Charte d'utilisation des tic de l'Ub https://ent.u-bourgogne.fr/pagesweb/chartes/charte_tic_ub_fr.pdf et le r  glement int  rieur des biblioth  ques <https://bu.u-bourgogne.fr/EXPLOITATION/reglement-des-bibliotheques-universitaires-de-lub.aspx>).

6. Sauvegarde des donn  es

La fermeture de la session de travail entra  ne l'effacement de toutes les donn  es de navigation de l'ordinateur portable (historique de navigation, login et mot de passe saisis...). L'utilisateur n'a les droits d'  criture que sur le bureau et MES DOCUMENTS, il revient    l'emprunteur de sauvegarder en ligne ou sur cl   USB les documents qu'il souhaite conserver et de supprimer ces fichiers du mat  riel pr  t  . Aucune r  cup  ration de donn  es personnelles ne pourra   tre effectu  e ult  rieurement et la biblioth  que ne peut pas   tre tenue pour responsable de la diffusion des fichiers personnels restant sur le mat  riel. La biblioth  que ne peut pas   tre tenue pour responsable de la perte de donn  es dont la sauvegarde rel  ve de la responsabilit   de l'emprunteur.

7. Panne, vol, perte ou détérioration du matériel

L'emprunteur s'engage à informer la bibliothèque de tout incident ou de toute panne ayant affecté le matériel. Il s'engage à ne pas intervenir sur le matériel, même en cas de panne. La perte, le vol ou la détérioration doivent être immédiatement signalés à bulc.contact@ube.fr. En cas de vol, l'emprunteur doit faire les démarches nécessaires auprès des services de police, et sans délai, informer la BU Le Cortex.

En cas de perte, vol ou détérioration accidentelle du matériel, le remboursement du matériel est à la charge de l'emprunteur. L'emprunteur s'engage à rembourser la valeur vénale de l'ordinateur et son matériel d'accompagnement.

En cas de perte, vol, détérioration ou non restitution, si le remboursement n'intervient pas sous trois mois, l'Université de Bourgogne Europe (UBE) engagera le recouvrement du coût vénal du matériel et de son matériel d'accompagnement par voie contentieuse. Les frais engendrés seront à la charge de l'emprunteur. L'Université de Bourgogne Europe (UBE) se réserve le droit de saisir la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'Université de Bourgogne Europe (UBE).

8. Assurance

L'emprunteur est personnellement et intégralement responsable du remboursement du matériel prêté.

En cas de vol ou perte du matériel, il incombera à l'emprunteur de faire les démarches auprès de son assureur.

La présente charte est valable pour l'année universitaire en cours. Elle est établie en deux exemplaires, dont un pour l'emprunteur.

Fait à Dijon, le

Signature de l'emprunteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »